



CASTILLON-PUJOLS
Communauté de Communes

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR LE PROJET DE SYSTEME COLLECTIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS VITICOLES POUR LA CUMA VITVINICOLE DE L'ENGRANNE ET LE GIE CHANTEMERLE

Par arrêté n°AR-2020-016 en date du 17 décembre 2020, le président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de RAUZAN pour pouvoir permettre la réalisation du projet « de système collectif de collecte et de traitement des effluents viticoles pour la CUMA vitivinicole de l'engranne et le GIE Chantemerle ». A cet effet, Monsieur Rémi BAUDINET, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera au siège de la Mairie de RAUZAN (2 place du Champ-de-Foire 33420 RAUZAN).

Du Lundi 18 janvier 2021 (9h00) jusqu'au vendredi 19 février 2021 inclus (16h30) - Soit une durée de 33 jours consécutifs.

Aux jours et heures habituels d'ouverture :

- o Lundi à jeudi : de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 ;
- o Vendredi : de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30 ;
- o Samedi : 9h00 à 12h00.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et sur le site internet de la Communauté de Communes Castillon-Pujols à l'adresse suivante : <https://www.castillonpujols.fr/> et de la commune de Rauzan à l'adresse suivante : <https://www.rauzan.net/>

Le dossier comprend le rapport de compatibilité du plan local d'urbanisme et une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier.

Il est également consultable sur l'adresse internet de la MRAE à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de RAUZAN :

- A l'ouverture de l'enquête publique : lundi 18 janvier 2021 (9h à 12h30),
- Vendredi 5 février 2021 (9h à 12h30).

- A la clôture de l'EP : Vendredi 19 février 2021 (13h30 à 16h30).
Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la mairie de RAUZAN ou reçus au siège de la Communauté de Communes et dans la mairie de RAUZAN par voie postale.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le président pourra prendre une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols
Gérard CÉSAR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS
Approbation de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Par délibération n°63/2020 en date du 10/12/2020, le Conseil Communautaire a approuvé la procédure de modification n°1 du PLUI, portant sur la modification de deux aires de réajustement de la zone 1A1u (hauteur des bâtiments et nombre d'accès) ainsi que sur l'intégration de compléments sur les capacités de stationnement au sein du rapport de présentation.

Cette délibération est affichée dans les 22 communes membres de la Communauté de Communes ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes au 2 Darthus 33330 VIGNONNET, du 14 décembre 2020 au 15 janvier 2021 inclus.

Le dossier de modification simplifiée n°1 peut être consulté au siège de la Communauté de Communes et en mairie des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/12/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ELEMEN TORA
Objet social : Formation
Siège social : 22 Rue Louise de Vilmorin, 33520 BRUGES
Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Président : Monsieur SEBBAN ERIC, demeurant 22 Rue Louise de Vilmorin, 33520 BRUGES

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout Associé est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

RECTIFICATIF : Suite à l'annonce passée le 05/11/2020 pour la SASU Yan Services, à la place de RCS de Bordeaux il faut lire RCS de Libourne



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS
Approbation de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Par délibération n°64/2020 en date du 10/12/2020, le Conseil Communautaire a approuvé la procédure de modification n°2 du PLUI, portant sur des ajustements mineurs des dispositions du PLUI sur les zones 1A1u et 1A1uE situées dans le bourg de la Commune des Antignes (réglement et OAP).

Cette délibération est affichée dans la commune des Antignes de Lussac ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes au 2 Darthus 33330 VIGNONNET, du 14 décembre 2020 au 15 janvier 2021 inclus.

Le dossier de modification simplifiée n°2 peut être consulté au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture.

Communauté de Communes Castillon-Pujols

Avis au public

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Branne

La procédure de modification simplifiée du PLU de Branne est engagée tout spécifiquement pour apporter des ajustements réglementaires aux modalités d'urbanisation de ce site des « Places », et porte sur les points suivants :

- les capacités de logements vacants en centre-bourg,
- la densification des espaces agglomérés existants par le comblement des quelques espaces encore libres ;

- une ouverture à l'urbanisation d'une zone 1AU dans le secteur dit des « Places », correspond à la capacité de raccorder la zone à un réseau d'assainissement.

Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie de Branne et à la Communauté de Communes Castillon-Pujols (CDC) du 4 janvier 2021 au 5 février 2021 aux jours et heures d'ouverture habituels.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou CDC ou reçus en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique : mairie-de-branne@wanadoo.fr; secretariat@castillonpujols.fr

SCI CHARTIER-LE DUAULT
Société Civile

au capital de 500 euros
Siège social : 60, Avenue de l'Épinière 33500 LIBOURNE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 4 décembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI CHARTIER-LE DUAULT
Forme : Société Civile Immobilière
Siège social : 60, Avenue de l'Épinière 33500 LIBOURNE

Objet : l'acquisition de tous immeubles et de tous terrains - l'administration et l'exploitation par location ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement - l'entretien et, éventuellement, l'aménagement de ces biens, et généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet à la condition que ces opérations ne modifient pas le caractère essentiellement civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Capital : 500 euros en numéraire
Gérance : M. Benoît CHARTIER né le 22 novembre 1973 à CHATEAU GONTIER (33200) et demeurant 60 avenue de l'Épinière 33500 LIBOURNE, et M. Florian LE DUAULT né le 14/06/1984 et demeurant 91, avenue Georges Clemenceau 33500 LIBOURNE, sont tous deux nommés en qualité de co-gérants.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIBOURNE.
Pour avis,

Avis de modifications

ATRAV

SAS à Capital variable
RCS de Bordeaux N° 803.189.380
14 cours de l'Intendance
33000 Bordeaux

En date du 23 novembre 2020, l'associé unique de la société a modifié le montant initial du capital variable de la société en le portant à 10.000€ dans les limites autorisées de variabilité de 100.000€ maximum et 10.000€ minimum.

Les statuts seront modifiés et le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bruno DESPUJOLS, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Bruno DESPUJOLS et Maud CABROL, Notaires associés », titulaire d'un office Notarial à LA BREDE, 3 Avenue du Château, le 16 décembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : FORGE ET ATELIER.

Le siège social est fixé à : LA BREDE (33650), 10 allée Ailénor d'Aquitaine.

La société est constituée pour une durée de 99 ans.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE QUATRE CENTS EUROS (1 400,00 EUR)

Les apports sont en numéraire

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur VINATIER Bruno, et Madame VINATIER Dominique demeurant à : LA BREDE (33650), 10 allée Ailénor d'Aquitaine.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX
Pour avis
Le notaire,

9 JANVIER, SAS
au capital de 1 000€
Siège : 5 Allées de Tourny - 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 842 255 101

Aux termes d'un procès-verbal en date du 15 décembre 2020, il a été pris les décisions suivantes :

Mme Arme LACOSTE-MEIGNIE, demeurant à Bordeaux (33000), 15 Cours Portal, a été nommée présidente de la société, sans limitation de durée, en remplacement de Mme Caroline FAURE, à compter du 1er janvier 2021 ;

Le siège social est transféré du 5 Allée de Tourny à Bordeaux (33000), au 32 Avenue des Mésanges à Martignas-sur-Jalle (33217), à compter du 15 décembre 2020 ;

La dénomination de la société est modifiée comme suit : MAISON LOGEMENT PATRI-MOINE, à compter du 15 décembre 2020.
Pour avis unique

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte SSP en date du 04/12/2020, il a été instituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : GAMMALLIEU
CAPITAL : 100 euros.
SEGE SOCIAL : 12 Cours de l'Intendance 33000 Bordeaux

OBJET : La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

La prise de participation dans toutes Sociétés Françaises ou étrangères, constituées ou à constituer, de quelque forme que ce soit et quelque soit leur objet.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.
PRESIDENT : M. Stéphane DUQUESNOY - 12 Cours de l'Intendance (33000)
DIRECTEUR GENERAL : Mme Julia BARBE : 12 Cours de l'Intendance(33000).

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Catherine LE CARBONNIER de la MORSANGLIERE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre QUENNE, Marianne SEVINDI, Catherine LE CARBONNIER de la MORSANGLIERE et Edouard MEUNIER-GUTTIN-CLUZEL, Notaires », titulaire d'offices notariaux à ROUEN (Seine-Maritime), 34 rue Jean Lecanuet et à BIHOREL (Seine-Maritime), 212 route de Neufchâtel, CRPECN 76008, le 16 décembre 2020, a été reçu le l'aménagement de leur régime matrimonial de séparation de biens pure et simple par l'adoption d'une société d'acquêts par Monsieur Paul Guy Serge BERNARD, retraité, et Madame Angèle Elisabeth DAMICO, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à GUAN-MESTRAS (33470) 53 allée de la Botte.

Monsieur est né à CASABLANCA (MAROC) le 5 juin 1952. Madame est née à BONE (ALGERIE) le 29 février 1952.

Mariés à la mairie de PARIS 12EME ARRONDISSEMENT (75012) le 15 juillet 1977 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre MILHAC, notaire à Paris, le 7 juillet 1977.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement de régime, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire,

SCP Lederac Viallanex Baby
Villanou Bertrand

Acte rectificatif reçu par Maître Jean-Polger VIALLANEX, notaire à PAMIERS, le 18/12/2020 portant sur un acte de cession de fonds de commerce FOUZAUD / SAS EAM PROXIMITÉ reçu par ledit notaire le 04/08/2020. Rectificatif apporté : les opposants devront être faits chez Maître Yannick BEAUDEAU, notaire à LIBOURNE (33500), 1 Avenue Foch.

CAP OENO PHIL
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation : 34 Rue des Gasthineaux, 33870 VAYRES
828 356 436 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision en date du 15/12/2020, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation au 30 septembre 2020, déchargé M. Philippe CAPDEBOS, demeurant 34 Rue des Gasthineaux 33870 VAYRES, de son mandat de liquidateur. lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de LIBOURNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur